

L'information suivante est destinée à l'usage des membres de la Corporation Canadienne de Compensation de Produits Dérivés (« la CDCC ») et des participants agréés de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »). Ce document est un sommaire officieux des conditions du rajustement. La CDCC et la Bourse n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude de ce sommaire. Les membres de la CDCC et les participants agréés de la Bourse doivent s'assurer d'avoir pris connaissance de la documentation publiée par les émetteurs concernés par cette transaction.



AVIS AUX MEMBRES

No. 2024 – 015

Le 16 février 2024

RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL Aurora Cannabis Inc. (ACB) Regroupement d'actions

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que « Aurora Cannabis Inc. » (TSX: « ACB ») va consolider ses actions ordinaires en circulation.

Le regroupement d'actions sur un ratio d'un pour dix sera effectif à l'ouverture des marchés le 20 février 2024.

À l'ouverture des marchés le 20 février 2024, la société va transiger sous le nouveau CUSIP.

CDCC - Détails du rajustement:

Conformément aux modalités de rajustements énoncées à l'article A-902 des règles de CDCC, toutes les options sur ACB seront rajustées comme suit:

- **DATE PRÉVUE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 20 février 2024**
- **SYMBOLES DES OPTIONS: ACB deviendra ACB1**
- **NOMBRE DE CONTRATS: Inchangé**
- **MULTIPLICATEUR: 10**
- **NOUVEAU LIVRABLE PAR WEED1 CONTRAT : 10 actions ordinaires de Aurora Cannabis Inc.**
- **PRIX DE LEVÉE: Les prix de levée seront multipliés par dix**
- **NOUVEAU CUSIP: 05156X 85 0**

Corporation canadienne de compensation de produits dérivés

100, rue Adelaïde ouest 1700-1190 avenue des Canadiens-de-Montréal
3^e étage C.P. 37
Toronto ON M5H 1S3 Montréal QC H3B 0G7
416-367-2470 514-871-3545
www.cdcc.ca

- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE:** Les limites de position et de levée resteront inchangés à 250,000 contrats

La CDCC n'effectuera pas de rajustement sur les récépissés d'entiercement en dépôt.

La Bourse - Détails du rajustement:

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter le regroupement d'action et devront donc **être réenregistrés** dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés.

Les séries existantes de la classe d'options ACB seront transférées à la classe d'options ACB1 qui constitue le nouveau livrable.

Aurora Cannabis Inc.		
Symbol	Prix de levée actuels	Nouveaux prix de levée
ACB1	0,25\$	2,50\$
ACB1	0,50\$	5,00\$
ACB1	0,75\$	7,50\$
ACB1	1,00\$	10,00\$
ACB1	1,25\$	12,50\$
ACB1	1,50\$	15,00\$
ACB1	1,75\$	17,50\$
ACB1	2,00\$	20,00\$
ACB1	2,50\$	25,00\$
ACB1	3,00\$	30,00\$
ACB1	4,00\$	40,00\$

Veuillez prendre note que seulement les transactions de clôture seront permises sur la classe d'options ajustée. Les séries qui n'ont pas d'intérêt en cours ne seront pas ajustées.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Anna Linardakis
Directrice, Activités commerciales
CDCC